

Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

Identifiant:

Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes 2025-2026 PAGE N°

1

Règlement des Master's Jeunes -Trophée Grand Est Jeunes

INDICE	DATE	
DE		OBJET DE LA REVISION
REVISION	D'APPLICATION	
Z		Projet
A	01/09/2024	Saison 2024/2025
В	01/09/2025	Saison 2025/2026
С	15/10/2025	Saison 2025/2026 - Addendum
D		
Е		
F		
G		
Н		
I		

REDACTEURS					
CRJ Grand Est					

DESTINATAIRES

Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.



Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

Identifiant:

Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes 2025-2026

PAGE N°

2

SOMMAIRE

1. OBJET	3
2. DOMAINE D'APPLICATION	3
3. REFERENCES	3
4. DEFINITIONS	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 SELECTIONS, INSCRIPTIONS ET TARIFS	4
ART. 2 ORGANISATION DE LA COMPETITION	6
ART 3 CLASSEMENT DII TROPHEE	7



Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

Identifiant:

Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes 2025-2026 PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler les **Master's Jeunes** - Trophée Grand Est Jeunes.

Il précise les modalités de participation à cette compétition ainsi que le principe d'attribution des points.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

4. DEFINITIONS

JA: Juge-Arbitre.

OT : Officiels Techniques.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

MJ: Master's Jeunes

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Le Master's Jeunes - Trophée Grand Est Jeunes est une compétition jeunes officielle, individuelle, organisée par des clubs/comités de la LGEBaD, pour les étapes dans le cadre de leur propre tournoi jeunes et/ou adultes selon leurs souhaits (sauf tableaux des Master's Jeunes) ou dans un cadre spécifique, et pour la finale dans un cadre spécifique.

La liste des clubs/comités partenaires accueillant une étape et/ou la Finale des Master's Jeunes sera validée et diffusée par la LGEBaD en début de saison.

Il se déroule sur plusieurs étapes, au-moins 4, réparties sur la saison et ne concerne que le simple en catégorie poussin, benjamin et minime.

Une finale sera organisée en fin de saison avec un nombre de qualifiés qui peut être différent d'une catégorie à l'autre (Cf: art 1.10).

Chaque étape fait l'objet d'une remise de récompenses fournies par les clubs aux 3 premiers(ères) joueurs(euses) de chaque catégorie des simples Master's Jeunes et attribue des points aux participants selon leurs résultats sur chaque étape, permettant ainsi d'établir un classement par points à l'issue de chaque étape.

Lors de la finale après la dernière étape, en plus de la remise de récompenses des 3 premiers(ères) joueurs(euses) de chaque catégorie, un trophée fourni également par la LGEBaD sera décerné à chaque joueur(euse) arrivé 1^{ier} de sa catégorie au classement général par points au cumul des étapes (finale y compris).

Contact: Pour la LGEBaD

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions Grégoire MULLER - <u>cri@lgebad.com</u>



Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

Identifiant:

Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes 2025-2026 PAGE N°

4

ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Le Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes est ouvert aux jeunes joueurs licenciés à la FFBaD et ne faisant l'objet d'aucune suspension aux dates des étapes du trophée. Des licenciés d'autres pays peuvent aussi y participer.
- 1.2 Afin de promouvoir ces Master's Jeunes, la LGEBaD enverra à chaque club d'accueil le calendrier des étapes sous la forme d'une affiche et un bandeau (label) « Master's Jeunes ». Le bandeau sera à insérer sur l'affiche du tournoi réalisé par le club d'accueil, sur la plaquette d'invitation et sur tout autres documents se référant à l'étape (La LGEBaD pourra apporter son soutien pour la réalisation de la plaquette d'invitation).
- 1.3 Chaque étape du Trophée peut-être un tournoi en lui-même, organisé par un club. Hormis les tableaux des Master's Jeunes, qui rapportent lors d'une étape, des points pour le classement des Master's Jeunes, le club d'accueil reste indépendant dans le choix de son organisation et des autres catégories et tableaux proposés.
- 1.4 La finale des Master's Jeunes sera une compétition à part, organisée par la LGEBaD, avec le soutien d'un club d'accueil, et comportant uniquement les tableaux des Master's Jeunes. Elle rapportera aussi des points (plus élevés que lors d'une étape) pour le classement des Master's Jeunes.
- 1.5 L'inscription à une étape des Master's Jeunes, est ouverte aux classes d'âges suivantes : Minibad, poussins, benjamins et minimes.
- 1.6 Les tableaux de simple hommes Master's Jeunes et simple dames Master's Jeunes, en catégories poussins, benjamins et minimes sont proposées lors d'une étape et de la finale. Les joueurs Minibad devront s'inscrire dans les tableaux poussins ou benjamins pour pouvoir participer à la compétition. Pour la dénomination précise de chacun de ces 6 tableaux, on se référera au cahier des charges,
- 1.7 La participation d'un jeune au Master's Jeunes n'est autorisé que pour les joueurs(euses) qui ne sont pas classés N.
- 1.8 Les simples Master's Jeunes concerne les séries de classement R4 à D9.
 - Les joueurs P10/P11/P12 et les NC sont autorisés à participer en simple Master's Jeunes.
 - Seuls les simples Master's Jeunes compteront pour le classement des Master's Jeunes.



Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE **Identifiant:**

Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes 2025-2026 PAGE N°

5

- 1.9 Les clubs, <u>s'ils le souhaitent</u>, pourront, dans une même catégorie, proposer un deuxième tableau de simple, une série « basse », qu'ils peuvent intituler « Promotion » ou bien leur donner un autre nom. Cette série ne fera pas partie du circuit des Master's Jeunes.
 - Dans ce cas, l'organisateur devra bien préciser quels classements concerne la série « haute » (R4 à au-moins D7) qui comptera pour le classement des Master's Jeunes, et quels classements concerne la série « basse (D8 ou D9 ou P10, jusqu'au NC inclus).
 - Cette série « basse », si elle est mise en place, ne comptera pas pour le classement des Master's Jeunes.
 - Tous les joueurs, quel que soit leur classement, et même les non-classés pourront tout de même s'ils le souhaitent s'inscrire en série « haute ».
- 1.10 Le surclassement est autorisé tant que le critère de classement de la catégorie est respecté. Les poussins ne sont pas concernés par cette restriction, mais l'organisateur se réserve le droit de refuser un joueur poussin dans une catégorie supérieure s'il estime que ses résultats ne sont pas en adéquation avec le niveau du tableau.
- 1.11 Lors des étapes (hors Finale), l'organisateur qui bénéficie d'une attractivité des joueurs pour cette compétition, peut décider de prendre en charge les volants durant toute la compétition de simple en lien avec les Master's Jeunes. Toutefois, l'organisateur peut aussi décider que ces volants seront à la charge des joueurs selon les règles internes du tournoi.
- 1.12 Pour la finale des Master'Jeunes, la sélection se fera de la façon suivante, en tenant compte du classement Master's Jeunes après la dernière étape :
 - Simple Homme Poussin Master's Jeunes: 8 places (les 8 premiers)
 - Simple Dame Poussine Master's Jeunes : 8 places (les 8 premières)
 - Simple Homme Benjamin Master's Jeunes: 8 places (les 8 premiers)
 - Simple Dame Benjamine Master's Jeunes : 8 places (les 8 premières)
 - Simple Homme Minime Master's Jeunes : 12 places (les 12 premiers)
 - Simple Dame Minime Master's Jeunes : 12 places (les 12 premières)

Si après la dernière étape, il y a significativement un écart trop important du nombre de joueur dans un classement d'une catégorie par rapport au nombre de joueur dans un autre classement d'une autre catégorie, la LGEBaD se réserve le droit de modifier le nombre de sélectionnés pour la finale des MJ dans une ou plusieurs catégories. Un courrier sera envoyé par la LGEBaD aux sélectionnés et à leurs clubs pour qu'ils puissent s'inscrire pour la Finale. Une liste de remplaçants sera disponible.

1.13 Les frais d'inscription ne peuvent excéder 15€ pour chaque étape du Trophée, y compris pour la finale.

Ces frais d'inscriptions reviennent pour les étapes aux clubs d'accueil, et pour la finale à la LGEBaD.

Les organisateurs de chaque étape peuvent rajouter des frais d'inscription supplémentaires si le tournoi propose d'autres tableaux hors ceux du Master's Jeunes (double et/ou mixte, tableaux seniors, ...).

Lors de la finale, il n'y aura que les tableaux de simple des Master's Jeunes.



Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

Identifiant:

Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes 2025-2026 PAGE N°

6

1.14 Uniquement pour la finale des Master's Jeunes, la LGEBaD prendra en charge 1 GEO, 1 JA, les volants, les médailles pour les 3 premiers et les Trophées pour les 1 ers au classement des Master's Jeunes de chaque catégorie. Le club d'accueil de la finale recevra une subvention LGEBaD (voir cahier des charges).

ART.2 ORGANISATION DE LA COMPETITION

- 2.1 La compétition (étapes et Finale) se déroule en poules avec 2 sortants puis en élimination directe jusqu'aux finales. S'il y a moins de 8 inscrits, on peut proposer un tableau en poule unique avec 7 / 6 / 5 / 4 / 3 joueurs
- 2.2 Un minimum de 3 joueurs/ paires est nécessaire pour qu'un tableau soit maintenu.
- 2.3 Dans le cas d'un tableau qui se termine en élimination directe, une petite finale sera organisée dans chaque catégorie pour désigner le joueur arrivant à la 3^{ième} place.
- 2.4 Le logiciel BadNet sera utilisé pour la gestion de ce tournoi.
- 2.5 Le classement et les résultats seront diffusés via BadNet après chaque étape, et aussi après la Finale, aussi chaque club (ou pour la Finale la LGEBaD) devra paramétrer de façon identique la dénomination des tableaux des Master's Jeunes dans BadNet (voir les précisions dans le cahier des charges).
- 2.6 Les photos des podiums prisent par l'organisateur devront être transmises à la LGEBaD qui se chargera de la communication des résultats et du palmarès.
- 2.7 En amont de la compétition, la LGEBaD communiquera régulièrement aussi de son côté sur l'annonce des étapes et de la finale des tableaux Master's Jeunes, auprès des clubs de la LGEBaD.



Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

Identifiant:

Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes 2025-2026 PAGE N°

7

ART.3 CLASSEMENT DU TROPHEE

- 5.1 A l'issue de chaque étape (Finale y compris), un classement individuel par catégorie est établi, en prenant en compte les résultats.
- 5.2 Les barèmes sont indiqués ci-dessous dans les différentes situations possibles :
- 5.2.1 Points attribués après les sorties de poule, lors du stade atteint dans le tableau d'élimination directe

Stade atteint	Lors des étapes	En Finale	Stade atteint
Vainqueur	100	150	Vainqueur
Finaliste	85	120	Finaliste
3 ^{ième}	70	100	3 ^{ième}
4 ^{ième}	60	85	4 ^{ième}
Places 5 à 8	45	70	Places 5 à 8
Places 9 à 16	30	Au max 1/4	Places 9 à 16
Places 17 et +	20	Au max 1/4	Places 17 et +

- 5.2.2 Points attribués pour ceux qui ne sortent pas de poule dans un tableau se finissant en élimination directe :
- 5.2.2.1 Le dernier de poule sans sortir (cas d'une poule de 3 ou 4) aura lors d'une étape 10 points, et lors de la finale 20 points.
- 5.2.2.2 L'avant dernier de poule sans sortir (cas d'une poule de 4) aura lors d'une étape 15 points, et lors de la finale 30 points.
- 5.2.3 Points attribués en cas de poule unique de 7, 6, 5, 4 et 3 joueurs

Stade atteint	Lors des étapes	En Finale	Stade atteint
1 ^{er}	100	150	1 ^{er}
2 ^{ième}	85	120	2 ^{ième}
3 ^{ième}	70	100	3 ^{ième}
4 ^{ième}	60	85	4 ^{ième}
5 ^{ième}	45	70	5 ^{ième}
6 ^{ième}	30	60	6 ^{ième}
7 ^{ième}	15	45	7 ^{ième}



Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE **Identifiant:**

Master's Jeunes Trophée Grand Est Jeunes 2025-2026 PAGE N°

8

- 5.3 Les résultats acquis par un joueur sont comptabilisés dans sa propre catégorie d'âge, indépendamment de la catégorie dans laquelle il a participé à l'étape (par exemple, un benjamin surclassé disputant l'étape en minime marque les points en benjamin).
- 5.4 Les joueurs ayant obtenu un même total de points à l'issue des étapes sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité décroissante :
 - Nombre d'étapes auxquelles le joueur a participé
 - Meilleur stade atteint dans l'une des étapes
 - > Joueur le plus jeune

Les joueurs qualifiés pour la finale seront invités conformément aux indications de l'article 1.10.

5.5 En cas de force majeure annulant une ou plusieurs étapes et ne permettant pas d'effectuer toutes les étapes prévues, le classement du Trophée des Master's Jeunes se fait sur le cumul des points marqués dans les étapes disputées.